

Conférence internationale sur la question de Jérusalem

Préservation du caractère culturel et religieux de Jérusalem

Les 27 et 28 juin 2019

Genève, Palais des Nations

RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

La Conférence internationale sur le thème intitulé « Préservation du caractère culturel et religieux de Jérusalem » s'est tenue à Genève, les 27 et 28 juin 2019, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique. En prévision de la Conférence, le 26 juin, le Comité a tenu des réunions bilatérales avec le Président du Conseil des droits de l'homme et Représentant permanent du Sénégal auprès des Nations Unies à Genève, l'Ambassadeur Coly Seck, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M^{me} Michelle Bachelet, et le Président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Peter Maurer.

La Conférence a été l'occasion, pour les experts palestiniens, israéliens et internationaux ainsi que les représentants de la communauté diplomatique et de la société civile qu'elle a réunis, d'examiner la question des politiques et mesures prises par Israël pour modifier le caractère culturel et religieux de Jérusalem, lesquelles ont d'importantes ramifications politiques, juridiques et socioéconomiques, notamment en ce qu'elles menacent de faire dérailler les perspectives d'un règlement pacifique de la question de Palestine. Les participants ont voulu examiner des stratégies visant à endiguer les tentatives de saper la diversité démographique et le caractère de la Ville sainte et à garantir que les Palestiniennes et les Palestiniens de Jérusalem jouissent de l'exercice de leurs droits inaliénables.

À la séance d'ouverture, **M. Philippe Baudin-Auliac**, Chef de la Section des affaires politiques et des partenariats du Cabinet du Directeur général, a prononcé une allocution au nom de M. Michael Møller, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, représentant du Secrétaire général, António Guterres. Il a rappelé que la question de Palestine n'avait rien perdu de son urgence et que toute solution qui ne respecterait pas les paramètres établis dans les résolutions pertinentes de l'ONU n'aurait aucune chance de succès. Dans son allocution, il a cité le Secrétaire général, qui avait a réaffirmé qu'il n'y avait pas de « plan B » en dehors de la solution des deux États, qu'en conséquence, Jérusalem était une question clef en termes de statut final et que, sans une solution à cette question, aucun accord ne serait possible entre Israéliens et Palestiniens. Les deux parties ont été appelées à mettre en œuvre leurs accords bilatéraux et à éviter de prendre des mesures unilatérales qui saperaient la solution des deux États. Les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut de Jérusalem-Est

constituent une violation du droit international et des résolutions de l'ONU. En outre, l'intervenant a appelé, dans son allocution, à « mettre fin immédiatement à la destruction par les autorités israéliennes des biens appartenant à des Palestiniens à Jérusalem-Est », engageant les autorités israéliennes à s'abstenir d'adopter une législation qui redessine les frontières municipales de Jérusalem-Est.

Dans son allocution liminaire, le Président du Comité, l'Ambassadeur Cheikh Niang (Sénégal), a déclaré que « les engagements pris par la communauté internationale en faveur du peuple palestinien [...] doivent être respectés », en référence à la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine et les résultats négociés de toutes les questions liées au statut définitif. Il a mis en garde contre l'expansion des colonies de peuplement sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, qui « rongeait » peu à peu le territoire de l'État de Palestine, et contre son annexion officielle, en violation de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Il a demandé à tous les États Membres de se conformer à la résolution 476 (1980) du Conseil de sécurité et de s'abstenir d'établir une mission diplomatique à Jérusalem. Il a averti que la révision législative du tracé des frontières municipales de Jérusalem-Est risquait d'exclure quelque 120 000 Palestiniens de la ville, tout en y absorbant quelque 140 000 colons juifs. Enfin et surtout, le statu quo des lieux saints de Jérusalem, dont la préservation relève de la responsabilité collective de la communauté internationale, doit être respecté. Le Président s'est félicité des récentes déclarations faites à cet égard par des dirigeants mondiaux, notamment le Roi du Maroc, le Roi de Jordanie et Sa Sainteté le Pape François.

Le représentant de l'État de Palestine, Ministre des affaires sociales et membre éminent du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Ahmad Majdalani, a déclaré, à propos de l'atelier dit économique tenu à Bahreïn le 26 juin, que les Palestiniens n'avaient pas besoin qu'on leur offre une solution économique qui perpétuerait l'occupation, mais que l'on respecte leur droit à l'autodétermination. Il a affirmé que la cause des Palestiniens n'était pas « à vendre » et que l'atelier, auquel n'avait participé aucune représentation palestinienne légitime, avait été, de ce fait, un « échec retentissant ». La voie politique devrait être le fondement d'une solution, tandis que la voie économique en serait le soutien. L'État de Palestine estime, à son avis, qu'il faut répondre aux besoins de sécurité des deux parties. Qui plus est, les besoins de sécurité d'une partie occupante ne doivent pas être mis sur le même plan que ceux de la partie occupée. Le Ministre Majdalani a également parlé de la nécessité d'appliquer le droit international sans faire deux poids, deux mesures. L'État de Palestine estime que la protection du processus de paix et de la stabilité de la région exige des « mesures rapides », y compris et surtout la reconnaissance de l'État de Palestine, dans le but de sauver la solution des deux États. L'échec de cette dernière aurait de graves conséquences pour l'ensemble de la région.

Le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), Samir Bakr, a transmis un message du Secrétaire général de l'Organisation, réaffirmant que toutes les mesures prises par toute partie visant à modifier de force le statut juridique, historique, culturel et politique de Jérusalem occupée, y compris les tentatives visant à relocaliser des missions diplomatiques, constituaient des « violations flagrantes du droit international ». L'OCI estime que les violations par Israël des lieux saints chrétiens et musulmans de Jérusalem-Est

constituent une tentative délibérée de saper les efforts déployés par la communauté internationale pour instaurer une tolérance entre religions et cultures ainsi qu'une cohabitation et une coexistence pacifiques entre diverses civilisations. L'OCI a mis en garde contre de telles violations, qui pourraient transformer un conflit politique réglable en une guerre de religion généralisée ayant des répercussions imprévisibles sur la paix et la sécurité dans une région déjà instable. L'orateur a parlé de châtiment collectif imposé par Israël au peuple palestinien, pénalisé par une rétention de ses recettes fiscales et d'une aggravation de la crise financière et économique qu'il endure. Il a souligné que le règlement de la situation économique catastrophique des Palestiniens ne devait pas occulter la question politique centrale qui demeure – celle de l'occupation israélienne et ses ramifications.

La représentante du Conseil œcuménique des Églises et chargée du programme pour le Moyen-Orient, Carla Khijoyan, a parlé de l'engagement de l'organisation en faveur de Jérusalem. Elle a souligné que la communauté chrétienne mondiale partageait une profonde préoccupation pour les habitants de Jérusalem, en particulier les chrétiens autochtones de Jérusalem, dont l'avenir dans leur propre ville était compromis par l'occupation persistante, l'annexion progressive et les promesses non tenues de la communauté internationale. Pour le Conseil œcuménique des Églises, Jérusalem ne peut appartenir à une seule foi ou à un seul peuple à l'exclusion des autres. Pour être une ville de paix, Jérusalem doit être la ville des trois religions et des deux peuples. Ces deux peuples sont les gardiens de son caractère sacré et ont la responsabilité d'organiser leur vie dans la ville et d'y accueillir tous les pèlerins venus du monde entier. Aucun pays ne saurait définir unilatéralement le statut de Jérusalem, la solution devant passer par un dialogue et des négociations entre les autorités palestiniennes et israéliennes.

Au cours de la première table ronde, qui avait pour thème « Le statut juridique de Jérusalem au regard du droit international et dans le contexte d'un règlement de paix définitif », les intervenants ont décrit les pratiques entreprises par Israël à Jérusalem-Est pour affaiblir la présence palestinienne dans la ville. Une avocate israélienne a mis en lumière le décalage existant entre les taxes imposées par la municipalité de Jérusalem aux résidents palestiniens et la qualité des services que ceux-ci reçoivent en retour. Le recouvrement de l'impôt a été présenté comme une des « professions bureaucratiques » les plus efficaces. Le système de permis de séjour et les entraves à la liberté de circulation sont un moyen de séparer Jérusalem-Est du reste du territoire occupé, a-t-elle ajouté. S'exprimant sur les projets d'infrastructure israéliens et sur les expropriations de terres et les démolitions de structures appartenant à des Palestiniens, un avocat palestinien a expliqué l'évolution de la jurisprudence israélienne et la fréquence de plus en plus grande à laquelle le Tribunal supérieur de justice se prononçait en faveur des expropriations : celui-ci fondait ses décisions sur des lois datant d'avant 1967, telles que la loi de 1950 sur les biens des absents et la loi de 1965 sur la planification et la construction.

Lors de la deuxième table ronde, qui avait pour thème « Défis pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Jérusalem », des experts israéliens et palestiniens de la préservation des lieux saints de Jérusalem ont expliqué comment Israël consolidait sa mainmise sur la ville et ses environs, déterminé qu'il était à modifier le caractère de Jérusalem en détruisant des bâtiments anciens et en construisant des voies ferrées et des téléphériques. Enfin et surtout, depuis 1997, Israël refuse systématiquement l'accès au territoire à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui est chargée d'inspecter la conservation de

Jérusalem. En outre, Israël continue de faire fi de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Malgré cette situation complexe et difficile, les résidents palestiniens continuent de préserver l'histoire culturelle de leur ville en restaurant plus de 4 000 œuvres d'architecture. En outre, ils continuent de représenter plus de 40 % de la population de la vieille ville, et ce après 50 ans d'occupation israélienne. Du fait de l'importante crise du logement qui sévit dans la vieille ville, 80 % des habitants palestiniens, qui, auparavant, faisaient partie de la classe moyenne, vivent désormais sous le seuil de pauvreté, ayant refusé de déménager, dans un acte de résistance face aux tentatives d'Israël de modifier l'identité de la ville. Un représentant jordanien a parlé des principales étapes de la restauration des sites culturels islamiques entreprise dans le cadre des responsabilités afférentes à la fonction de gardien de Jérusalem qu'exerce le Royaume hachémite.

La troisième table ronde, qui avait pour thème « Jérusalem : une ville sainte pour les trois religions monothéistes », a été l'occasion d'examiner comment l'absence de liberté de culte et de liberté de circulation violait les droits fondamentaux de la plupart des Palestiniens. Les fouilles archéologiques touchaient les quartiers chrétiens et musulmans, modifiant le caractère de la ville. Un orateur a présenté une conception du sionisme qui exigeait que les Juifs de Terre Sainte respectent les droits de toutes les religions et reconnaissent la souveraineté du peuple palestinien. Un autre orateur a expliqué le problème posé par un lobby pro-israélien des États-Unis, qui avait élevé la question d'Israël au rang de priorité nationale, tandis que la question de Palestine y était considérée comme relevant du domaine des affaires étrangères. Au cours des débats, une majorité des personnes présentes ont convenu que la maxime « Chacun chez soi et personne ne va prier chez son voisin » était un principe fondamental de la coexistence pacifique des différentes religions à Jérusalem.

Lors de la dernière table ronde, qui avait pour thème « Orientations à suivre pour préserver le caractère de la Ville sainte », un représentant palestinien a exposé en détail les mesures prises par l'État de Palestine devant les organisations et organes internationaux, notamment l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil des droits de l'homme, la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale. Un orateur a expliqué comment les Palestiniens s'efforçaient d'entretenir et de restaurer la ville, tandis qu'un autre a suggéré d'organiser une table ronde avec des experts palestiniens, israéliens et internationaux, qui serait chargée de définir, pour Jérusalem, des principes de protection et de préservation des sites historiques et des lieux saints. Au cours du débat qui a suivi, il a été préconisé que, pour préserver le statut juridique de Jérusalem, il fallait soutenir les initiatives appelant à la fin de l'occupation, visant à responsabiliser les auteurs de violations du droit international et destinées à ancrer le statut de Jérusalem dans le droit international, et non à le justifier par des récits religieux.

Lors de la séance de clôture, le **Président du Comité, l'Ambassadeur Cheikh Niang** (**Sénégal**), a remercié les experts palestiniens, israéliens et internationaux d'avoir souligné, au cours des deux journées, les défis qui se posent s'agissant de préserver le patrimoine culturel et religieux de Jérusalem, et d'avoir formulé des suggestions pour la préservation, étape importante pour garantir la solution des deux États. Il a indiqué que la Conférence était la sixième manifestation consécutive de ce type consacrée à Jérusalem, organisée par le Comité, en collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique, et a mis l'accent sur le fait qu'elle

se tenait à point nommé. L'**Ambassadeur Riyad Mansour (Palestine**), qualifiant de stratégique le partenariat avec l'Organisation de la coopération islamique et le Conseil œcuménique des Églises pour cette manifestation, a encouragé davantage de partenaires à embrasser la cause de Jérusalem. L'Ambassadeur Mansour a rappelé le message adressé par le Comité lors de la Conférence de l'année dernière à Rabat, qualifiant de nulles et non avenues les décisions unilatérales tendant à transférer les ambassades à Jérusalem. Cette année, la Conférence a servi à envoyer un message à propos de l'atelier économique de Bahreïn tenu la veille, qui visait à prôner des idées économiques relevant d' « une initiative mort-née ».

* * *

*** Note: Le présent résumé vise à donner une vue d'ensemble des travaux de la Conférence. Un rapport détaillé, y compris des questions précises examinées au cours des débats interactifs, sera publié, en temps utile, par la Division des droits des Palestiniens.